

**VIE**

**A S S U R A N C E V I E U N I V E R S E L L E**



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

 **Desjardins**  
Assurances  
VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

COÛT D'ASSURANCE TRA			COMBINAISON TRA / NIVELÉ	
Nom	Horizon Liberté	Horizon T1 libérée à 85 ans / 20 années	Horizon Progression	Horizon Évolution
Version disponible dans Fusion	Simple (TRA) Complète	Complète	Complète	Complète
Âge à l'établissement	0 à 75 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)		0 à 75 ans (âge dernier)	0 à 70 ans (âge dernier)
Capital assuré -Min & Max	Min : 25 000 \$ Max : 10 000 000 \$	Min : 10 000 \$ Max : 10 000 000 \$	Min : 25 000 \$ Max : 10 000 000 \$	Min : 25 000 \$ Max : 10 000 000 \$
Capital assuré- Fixe, croissant ou décroissant	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe jusqu'à 74 ans (au moins 10 ans). Décroit de 5 % par année pendant 10 ans. Fixe par la suite.
Bandes de taux	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$ 5 000 000 \$	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$ 5 000 000 \$
Coût d'assurance	TRA jusqu'à 100 ans Peut être nivelé dès la 4 <sup>e</sup> année, sans preuve d'assurabilité	TRA jusqu'à l'âge de 85 ans ou 20 ans si l'assuré a plus de 65 ans à l'émission. Coût d'assurance libéré par la suite Peut être nivelé dès la 4 <sup>e</sup> année, sans preuve d'assurabilité	Fixe 3 premières années. TRA jusqu'à 65 ans ou pendant 7 ans si 55 ans ou plus à l'émission. Fixe jusqu'à 100 ans par la suite.	Fixe 3 premières années. TRA jusqu'à 65 ans ou pendant 7 ans si 55 ans ou plus à l'émission. Fixe jusqu'à 100 ans par la suite. Les taux sont applicables au montant d'assurance de l'année en cours.
Frais de rachat	8 ans. Épargne obligatoire pendant cette période		5 ans	
Accumulateur	Optionnel – une garantie par contrat		Optionnel – une garantie par contrat	
Options hybrides	N.D.			
Options de vies assurées	Individuelle Conjoint 1 <sup>er</sup> décès (5 vies) Conjoint dernier décès (2 vies)			
Garantie relative au survivant sur une garantie conjoint 1 <sup>er</sup> décès	Privilège d'assurabilité du survivant : 90 jours Double indemnité pour décès simultanés : 90 jours Jusqu'à l'âge atteint 65 ans.			
Privilège d'assurabilité sur couverture conjointe 1 <sup>er</sup> décès (2 <sup>e</sup> décès – n.d.)	Jusqu'à 65 ans. Couverture par assuré séparée en parts égales à l'âge atteint.			
Droit de transformation	Non		Non	
Admissibilité des transformations	Oui d'un contrat individuel. Non d'un contrat collectif.	Oui d'un contrat individuel. Non d'un contrat collectif.	Non	
Garanties complémentaires	MMA, MU, MUE, FR, FRE, VMI, VMD, GA, AE, FRF	MMA, MU, MUE, FR, FRE, VMI, VMD, GA, AE, FRF	MMA, MU, MUE, FR, FRE, VMI, VMD, GA, AE, FRF	MMA, MU, MUE, FR, FRE, VMI, VMD, GA, AE, FRF

## COÛT D'ASSURANCE NIVELÉ

Nom	Horizon VieMAX (aussi offert en Trad.)	Horizon Sécurité (aussi offert en Trad.)
<b>Version disponible dans Fusion</b>	Simple (T100) Complète	Simple (Vie entière garantie) Complète
<b>Âge à l'établissement</b>	0 à 75 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	0 à 80 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)
<b>Capital assuré – Min &amp; Max</b>	<b>Min</b> : 25 000 \$ <b>Max</b> : 10 000 000 \$	<b>Min</b> : 10 000 \$ <b>Max</b> : 10 000 000 \$ <b>Pour Transformation seulement :</b> <b>Min</b> : 1 000 \$
<b>Capital assuré – Fixe, croissant ou décroissant</b>	Fixe et garanti	
<b>Bandes de taux</b>	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$	10 000 \$ (45 à 80 ans) 25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ (Admissible au Rabais Multicouverture sauf si l'Option santé est sélectionnée)
<b>Coût d'assurance</b>	Nivelé et garanti, payable jusqu'à 100 ans	Nivelé et garanti, payable jusqu'à 100 ans Valeurs de rachat et assurance libérée réduite disponibles.
<b>Frais de rachat</b>	5 ans	
<b>Accumulateur</b>	Non	
<b>Options hybrides</b>	Option santé ou Option autonomie	Option santé
<b>Options de vies assurées</b>	Individuelle Conjointe premier décès (max 5 assurés) Conjointe dernier décès (max 2 assurés) Conjointe dernier décès avec exonération des primes au 1er décès	
<b>Garantie relative au survivant sur une garantie conjoint 1<sup>er</sup> décès</b>	Privilège d'assurabilité du survivant : 90 jours Double indemnité pour décès simultané : 90 jours Jusqu'à l'âge atteint 65 ans.	
<b>Privilège d'assurabilité sur couverture conjointe 1er décès</b> (2 <sup>e</sup> décès – n.d.)	Jusqu'à 65 ans. Couverture par assuré séparée en parts égales à l'âge atteint.	Jusqu'à 65 ans. Couverture par assuré: $\left\{ \frac{\text{Montant d'ass. – valeur de rachat}}{\text{Nombre d'assurés (âge atteint)}} \right\}$
<b>Droit de transformation</b>	Non	
<b>Admissibilité des transformations</b>	Non, sauf si des preuves d'assurabilité sont fournies	Oui
<b>Garanties complémentaires</b>	MMA, MU, MUE, FR, FRE, VMI, VMD, GA, GA D'ENTREPRISE, AE, FRF	

## COÛT D'ASSURANCE NIVELÉ

Nom	Horizon Sécurité à 65	Horizon Sécurité 20 (aussi offert en Trad.)	Horizon Sécurité 10 (aussi offert en Trad.)
<b>Version disponible dans Fusion</b>	Simple (Vie à 65) Complète	Simple (Vie 20 garantie) Complète	Simple (Vie 10 garantie) Complète
<b>Âge à l'établissement</b>	0 à 65 ans <b>(âge à l'anniversaire le plus proche)</b>	0 à 75 ans <b>(âge à l'anniversaire le plus proche)</b>	0 à 75 ans <b>(âge à l'anniversaire le plus proche)</b>
<b>Capital assuré – Min &amp; Max</b>	<b>Min</b> : 10 000 \$ <b>Max</b> : 10 000 000 \$	<b>Min</b> : 10 000 \$ <b>Max</b> : 10 000 000 \$	<b>Min</b> : 10 000 \$ <b>Max</b> : 10 000 000 \$
<b>Capital assuré – Fixe, croissant ou décroissant</b>	Fixe et garanti		
<b>Bandes de taux</b>	10 000 \$ 25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ (Admissible au Rabais Multicouverture sauf si l'Option santé est sélectionnée)	10 000 \$ 25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ (Admissible au Rabais Multicouverture)	10 000 \$ 25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ (Admissible au Rabais Multicouverture)
<b>Coût d'assurance</b>	Nivelé et garanti, payable jusqu'à 65 ans. Pour les assurés de plus de 50 ans, le coût d'assurance est payable pendant 15 ans. Valeurs de rachat et assurance libérée réduite disponibles à compter de la 5 <sup>e</sup> année.	Nivelé et garanti, payable en 20 ans.  Valeurs de rachat et assurance libérée réduite disponibles à compter de la 5 <sup>e</sup> année.	Nivelé et garanti, payable en 10 ans  Valeur de rachat et assurance libérée réduite disponibles à compter de la 5 <sup>e</sup> année.
<b>Frais de rachat</b>	5 ans		
<b>Accumulateur</b>	Non		
<b>Options hybrides</b>	Option santé ou Option autonomie	Option autonomie	N.D.
<b>Options de vies assurées</b>	Individuelle Conjointe premier décès (max 5 assurés) Conjointe dernier décès (max 2 assurés) Conjointe dernier décès avec exonération des primes au 1er décès		
<b>Garantie relative au survivant sur une garantie conjoint 1<sup>er</sup> décès</b>	Privilège d'assurabilité du survivant : 90 jours Double indemnité pour décès simultané : 90 jours Jusqu'à l'âge atteint 65 ans.		
<b>Privilège d'assurabilité sur couverture conjointe 1er décès</b> (2e décès – n.d.)	Jusqu'à 65 ans. Couverture par assuré: $\left\{ \begin{array}{c} \text{Montant d'ass. –} \\ \text{valeur de rachat} \\ \hline \text{Nombre d'assurés} \\ \text{(âge atteint)} \end{array} \right\}$		
<b>Droit de transformation</b>	Non		
<b>Admissibilité des transformations</b>	Oui		
<b>Garanties complémentaires</b>	MMA, MU, MUE, FR, FRE, VMI, VMD, GA, GA D'ENTREPRISE, AE, FRF.		

## TEMPORAIRE

Nom	Horizon 10 (aussi offert en Trad.)	Horizon 20 (aussi offert en Trad.)	Horizon 30 (aussi offert en Trad.)	Avantage Famille/ Revenu garanti
Version disponible dans Fusion	Simple (Avenant T10) Complète	Simple (Avenant T20) Complète	Simple (Avenant T30) Complète	Complète
Âge à l'établissement	18 à 70 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	0 à 60 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	18 à 50 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	<b>Option 50</b> : 18 à 40 ans <b>Option 55</b> : 18 à 45 ans <b>Option 60</b> : 18 à 50 ans <b>Option 65</b> : 18 à 55 ans (âge dernier)
Capital assuré –Min & Max	<b>Min</b> : 50 000 \$ <b>Max</b> : 10 000 000 \$ Tarification préférentielle à partir de 250 000 \$ : 3 classes non-fumeur et 2 classes fumeur.	<b>Min</b> : 50 000 \$ (25 000 \$ pour les enfants de 0 à 17 ans - Option individuelle seulement) <b>Max</b> : 10 000 000 \$ Tarification préférentielle à partir de 250 000 \$ : 3 classes non-fumeur et 2 classes fumeur.	<b>Min</b> : 50 000 \$ <b>Max</b> : 10 000 000 \$ Tarification préférentielle à partir de 250 000 \$ : 3 classes non-fumeur et 2 classes fumeur.	<b>Min</b> : 500 \$ / mois <b>Max</b> : 5 000 \$ / mois
Capital assuré – Fixe, croissant ou décroissant	Fixe			Le montant de la prestation mensuelle est fixe. Bénéfice en cas de perte d'emploi du preneur inclus. Expire à l'âge de l'option.
Bandes de taux	50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$ 5 000 000 \$ (Admissible au Rabais Multicouverture [RMC])	25 000 \$ (Pour les 0 à 17 ans – Option individuelle seulement) 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$ 5 000 000 \$ (Admissible au RMC)	50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$ 5 000 000 \$ (Admissible au Rabais Multi couverture [RMC])	500 \$ 1 000 \$ 2 500 \$
Coût d'assurance	Renouvelable tous les 10 ans Nivelé de 80 à 100 ans	Renouvelable tous les 20 ans Nivelé de 80 à 100 ans	Nivelé pendant 30 ans, par la suite renouvelable à tous les 10 ans, jusqu'à 80 ans. Nivelé de 80 à 100 ans.	Nivelé sur toute la durée de la couverture
Frais de rachat	Aucuns			
Accumulateur	Non			
Options hybrides	N.D.			
Options de vies assurées	Individuelle Conjoint 1 <sup>er</sup> décès (5 vies) (sauf si supprimé)			Individuelle
Garantie relative au survivant sur une garantie conjoint 1 <sup>er</sup> décès	Privilege d'assurabilité du survivant : 90 jours Double indemnité pour décès simultanés : 90 jours Jusqu'à l'âge atteint 65 ans.			Pas offert
Privilege d'assurabilité sur conjoint 1 <sup>er</sup> décès (2e décès – n.d.)	Jusqu'à 65 ans Couverture par assuré séparée en parts égales à l'âge atteint. Les produits offerts sont les mêmes que pour la transformation			Pas offert

## SUITE

Nom	Horizon 10 (aussi offert en Trad.)	Horizon 20 (aussi offert en Trad.)	Horizon 30 (aussi offert en Trad.)	Avantage Famille/ Revenu garanti
<b>Privilège d'association</b>	Permet d'échanger la protection individuelle en protection conjointe 2 <sup>e</sup> décès, jusqu'à l'âge de 70 ans Permet d'ajouter des assurés dans la protection conjointe : <ul style="list-style-type: none"> <li>• si nouvel assuré a une protection DSF avec droit de transformation : aucune preuves d'assurabilité et montant disponible est le moindre des montants d'assurance en vigueur détenus par les assurés.</li> <li>• si nouvel l'assuré n'a pas une protection DSF avec droit de transformation : preuve d'assurabilité et montant disponible est le montant en vigueur détenu par l'assuré actuel.</li> </ul> Les produits offerts sont les mêmes que pour la transformation			Pas offert
<b>Droit de transformation</b>	Individuel : Jusqu'à 70 ans Conjoint 1 <sup>er</sup> décès : Jusqu'à 70 ans de l'assuré le plus âgé Produits disponibles : L, S, HS10, HS20, HS65, VEG, V10, V20, V65, T1/85, VM.	Individuel : Jusqu'à 70 ans Conjoint 1 <sup>er</sup> décès : Jusqu'à 70 ans de l'assuré le plus âgé Produits disponibles : L, S, HS10, HS20, HS65, VEG, V10, V20, V65, PC, T1/85, VM.	Individuel : Jusqu'à 70 ans Conjoint 1 <sup>er</sup> décès : Jusqu'à 70 ans de l'assuré le plus âgé Produits disponibles : L, S, HS10, HS20, HS65, VEG, V10, V20, V65, PC, T1/85, VM.	Non
<b>Droit d'échange</b>	Permet d'échanger la temporaire Horizon 10 en une temporaire 20 ou 30 ans, durant les 5 premières années du contrat et si l'assuré a 60 ans et moins	Permet d'échanger la temporaire Horizon 20 en une temporaire Horizon 30, durant les 5 premières années du contrat et si l'assuré a 60 ans et moins	N.D	N.D.
<b>Admissibilité des transformations</b>	Non			
<b>Garanties complémentaires</b>	MMA, MU, MUE, FR, FRE, VMI, VMD, GA, GA D'ENTREPRISE, AE, FRF			MMA, MU, MUE, FR, FRE, FRF, VMI, GA, AE